



PERCOL et PERO : FO signataire des deux nouveaux dispositifs d'épargne retraite à Teréga.

Le 4 mars 2022

La loi PACTE a rendu obsolètes nos anciens dispositifs d'épargne retraite PERCOG (Amundi) et RESURCO (CNP assurances). Nous avons donc mis en place de nouveaux dispositifs, le PERCOL (remplace le PERCOG) et le PERO (remplace le RESURCO), **qui sont étendus à l'ensemble des salariés du groupe dont Teréga Solutions.**

Vous n'avez rien à faire, le basculement est automatique.

Concrètement, qu'est-ce que cela change pour vous ?

- **Pas vos abondements actuels qui sont maintenus au même niveau**
- Désormais la possibilité de débloquer de l'épargne du PERO issue des versements volontaires ou de l'épargne salariale pour l'achat de la résidence principale, en plus du PERCOL.
- A partir de janvier 2023, il ne sera plus possible de faire des prélèvements automatiques sur le salaire pour alimenter le PERCOL (les versements volontaires restent possibles)
- Maintien de la passerelle CET-PERCOL avec abondement de 25% dans la limite de 10j/an

Par ailleurs, les négociations de poursuite de l'adaptation du socle social ont été reprogrammées et vont démarrer dans les jours à venir, en commençant notamment par l'intéressement et la participation, qui est un accord qu'on passe en revue tous les trois ans.

Suite à la mobilisation massivement suivie du 1er février, le dialogue social est toujours fragile, il va falloir rebâtir une relation de dialogue et de confiance pour repartir sur des bases constructives.

FO a eu l'occasion de rappeler à la Direction la faute sociale qu'a constitué la NAO salariale de janvier.

Nous attendons dans les négociations qui vont venir que soit démontrée une vraie intention positive.

Abonnez vous à notre newsletter sur www.foterega.fr

votre délégation FO Teréga :

Gilles Gomez, Patrick Mathieu, Philippe Gil, Sofiane Mokhtari